

# **Sommaire**

<b>ÉDITO</b> Patrice Caillaud, président	P.3
IME PIERRE GARNIER L'établissement L'admission Un accompagnement global Prise en charge Les objectifs Un accompagnement jusqu'à la sortie	5 6 6 7
Plan du site	8
INFORMATIONS PRATIQUES Les jours	P.9
Les Juuis	9

LA PARTICIPATION DES FAMILLES	P.13
LA PARTICIPATION DES ENFANTS	P.14
UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE Éducatif Thérapeutique Pédagogique Éducation physique et sportive	15 16
IMP 7 à 14 ans	P.17
IMPro 15 à 20 ans	P.18
Le service social L'accès au dossier Réclamations, litiges	20
L'IME UNE OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR	P.21







### Bienvenue



PATRICE
CAILLAUD
Président
du Comité Poitevin
pour l'Éducation et
l'Accompagnement
Spécialisés

Vous venez d'être accueilli(e) à l'IME Pierre Garnier.

Afin de faciliter votre arrivée, nous avons rédigé ce livret, vous y trouverez une présentation de l'établissement, une description sur l'organisation du quotidien, ainsi qu'un rappel sur vos droits et devoirs. Le nom de l'institution rend hommage à cet inspecteur départemental de l'Éducation nationale, en charge de l'enfance handicapée, et dont l'action a permis, en 1976, de quitter des locaux vétustes de la rue du Mouton pour ces bâtiments.

La gestion est assurée par une association « le Comité Poitevin pour l'Éducation et l'Accompagnement Spécialisés ».

Depuis sa création en 1931, elle a su rester fidèle à des valeurs simples mais essentielles : laïcité, solidarité et citoyenneté. L'objectif est d'assurer aux jeunes, malgré leurs difficultés, une éducation visant à l'intégration scolaire, sociale et professionnelle, leur permettant de devenir des femmes et des hommes à part entière.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous assurons que le maximum sera fait pour que l'accompagnement de votre enfant lui soit le plus bénéfique possible.



Pour que chaque enfant dépasse les obstacles et découvre le plaisir de progresser.



L'ÉTABLISSEMENT



L'institut éducatif Pierre Garnier est un établissement agréé pour accueillir une centaine de jeunes de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés. Il se situe sur la commune de Mignaloux-Beauvoir.

### L'IME comprend deux services

- L'institut médico-pédagogique (IMP), ou section d'éducation enseignement spécialisé (SEES).
   Enfants de 6 à 14 ans.
- L'institut médico-professionnel (IMPro) ou section d'initiation et de première formation professionnelle (SIPFP).
   Jeunes de 15 à 20 ans et plus, s'ils sont accueillis au titre de l'amendement Creton (dans l'attente d'une structure d'accueil pour adultes).

#### **L'admission**

L'orientation vers un IME est prononcée par La maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pour une période de 1 à 3 ans.

La notification MDPH est obligatoire et ouvre droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Cette allocation est perçue par toutes les familles.

Les transports et les repas sont organisés et pris en charge par l'établissement.

### Un accompagnement global dans le cadre du projet personnalisé de l'enfant

Élaboré conformément aux lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005, ce projet est établi par l'équipe pluridisciplinaire, en étroite collaboration avec les parents et les jeunes. Il est réévalué chaque année.

**Un référent est désigné**, il sera votre interlocuteur privilégié.

### **Des rencontres parents-professionnels** sont proposées.

Elles permettent d'échanger sur l'évolution des besoins et l'accompagnement de votre enfant. Votre adhésion et participation sont essentielles.



### Une prise en charge sur trois registres

### Éducatif

activités, ateliers, travail accompagné, stage

### Pédagogique

enseignement spécialisé

### Thérapeutique

pédopsychiatre, psychologue, psychomotricienne, infirmière, orthophoniste

# Les objectifs du projet d'établissement

Contribuer à l'épanouissement et au bien-être des jeunes afin de développer leur personnalité;

Amener les jeunes à développer leur autonomie et à prendre confiance en eux :

Favoriser le développement de leurs capacités et de leurs compétences afin de les accompagner à prendre une place dans la société;

Évaluer leur capacité à intégrer le milieu ordinaire et/ou protégé, et faciliter leur adaptation sociale et professionnelle.

# Un accompagnement jusqu'à la sortie

Si vous le souhaitez, le référent ou l'assistante sociale peuvent :

- vous faciliter l'accès à vos droits,
- vous aider à trouver des solutions adaptées au projet de vie sociale et professionnelle de votre enfant.

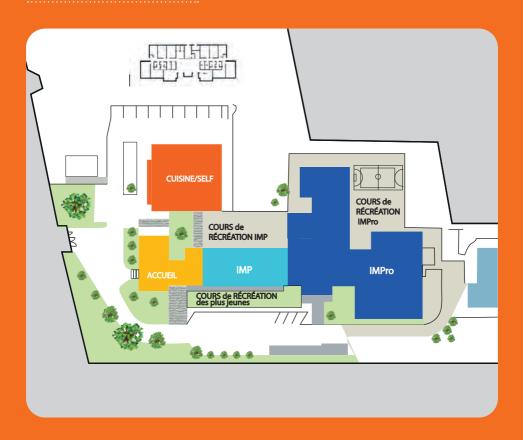






• vous accompagner dans la constitution du dossier MDPH (renouvellement de la prise en charge, orientation adulte, mesure de protection, etc).

### Plan du site de l'IME





# INFORMATIONS PRATIQUES

### Ouverture de l'IME

L'IME est ouvert **200 jours répartis** sur l'année scolaire de septembre à mi-iuillet.

L'établissement fonctionne une partie des vacances scolaires (sans les enseignants).

Durant cette période, des projets éducatifs spécifiques sont organisés : loisirs, séjours, et éventuellement des stages pour les plus grands. Un calendrier annuel vous est adressé en début d'année.

### La garderie



Elle est proposée de 8 h 30 à 9 H et de 16 h à 17 h, et le vendredi de 15 h à 16 h.



#### Les horaires

Lundi, mardi, jeudi : 9 h à 16 h mercredi : 9 h à 13 h Vendredi : 9 h à 15 h

• Toute absence doit être signalée et justifiée auprès du secrétariat, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h au 05 49 46 18 65

### Les transports



Si vous n'avez pas la possibilité d'accompagner votre enfant, les transports peuvent être assurés par l'établissement.
Les chauffeurs de l'IME ou les taxis extérieurs sont mis en place en priorité pour les plus jeunes et les moins autonomes.

Les horaires de passage ou les lieux de rendez-vous doivent être respectés. En cas d'absence l'indiquer dès que possible au chauffeur. Les trajets ne sont pas modifiables. Les transports en commun (bus ou trains) sont favorisés pour les plus âgés, afin de développer l'autonomie et l'adaptation sociale.



### La restauration

Les repas sont proposés sous forme de **self-service**. Les jeunes mangent avec leur groupe dans différentes salles.

Les repas, encadrés par le personnel éducatif, sont échelonnés de 11 h 45 à 12 h 30.

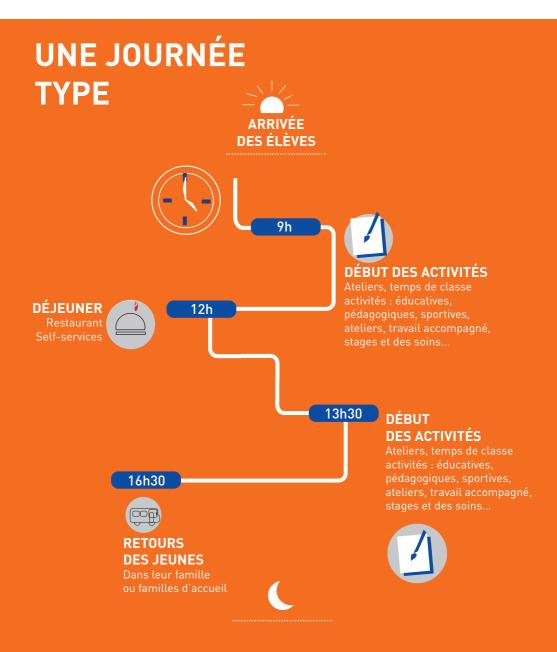


### L'internat familial



Il est composé de professionnels offrant actuellement des places d'accueil à leur domicile (deux à trois jeunes par famille). Cet accueil est proposé du lundi au vendredi en fonction des besoins du jeune et de sa famille. Le jeune dispose d'un espace

Le jeune dispose d'un espace « privatif » au sein de l'hébergement proposé. Des effets personnels peuvent être apportés.





Les jeunes ont un emploi du temps personnalisé, prenant en compte leurs besoins.



# LA PARTICIPATION DES FAMILLES

# À chaque rentrée scolaire vous devez



#### Signer le contrat de séjour qui contractualise les prestations de l'année.

#### Transmettre obligatoirement

- 20 € de participation financière (inscription scolaire);
- Les attestations d'assurance scolaire, CPAM, mutuelle;
- Les certificats médicaux et ordonnances;

•

### Des frais supplémentaires peuvent être demandés :

l'inscription clubs, séjours-loisirs et séjours de fin d'année (10 € par nuitée).

### Dans l'année vous êtes conviés

#### À des rencontres avec l'équipe

Vous pouvez également nous solliciter, à tout moment, **pour rencontrer les professionnels.** 

#### Aux fêtes de l'IME

Loto (mars) et fête de fin d'année (juin).

### À participer au Conseil de vie sociale (CVS)

Il donne son avis et peut faire des propositions sur tous les sujets concernant la vie de l'établissement.

### À adhérer à l'APE , l'association de parents d'élèves



# LA PARTICIPATION DES ENFANTS

à partager avec les parents - quelques règles de vie à connaître

### Le règlement de fonctionnement

Des règles à connaître sur la vie de l'établissement.

#### Quelques exemples:

- Pas de téléphone portable en journée (Il sera confié à l'adulte responsable du groupe dès 9 h).
- Pas de violence, d'insulte et d'irrespect,
- Pas de dégradation,
- Interdiction de fumer, de boire de l'alcool, etc.

### Des temps d'échanges

- Des enfants délégués élus au conseil de vie sociale,
- L'Assemblée institutionnelle, un temps d'expression et de décisions à l'IMP.



## UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Sous la responsabilité du directeur de l'association, l'équipe de direction et l'équipe pluridisciplinaire œuvrent à l'éducation et au bien-être des jeunes.

### L'accompagnement éducatif

Les objectifs sont différenciés au regard de l'âge et du groupe constitué. Les activités proposées par l'équipe éducative permettent une adaptation et une personnalisation de la prise en charge des jeunes accueillis. Des éducateurs référents sur chaque service accompagnent les jeunes dans la mise en place de leur projet individualisé, en lien avec les familles et les différents partenaires.

- Un emploi du temps personnalisé est proposé en fonction des besoins du jeune. Il se décline autour d'activités différenciées et séquencées.
- Les activités favorisent l'épanouissement, le bien-être, l'autonomie, et développent l'adaptation sociale et les compétences.
- Le travail en petit groupe est favorisé afin d'encourager les apprentissages et garantir la disponibilité du jeune.

Service éducatif: accompagnant éducatif et social (AES), moniteur-éducateur (ME), éducateur spécialisé (ES), éducateur technique spécialisée (ETS), conseillère en économie sociale et familiale (CESF), professeur d'éducation physique et sportive (EPS), assistante familiale (AF);

**Service pédagogique :** enseignants spécialisés + coordonnateur ;

# L'accompagnement thérapeutique

Chacun des professionnels, dans sa spécificité, organise la nature du soin le plus approprié, en fonction des besoins du jeune et des places disponibles.

# **Service Thérapeutique :** pédopsychiatre, infirmière, psychologues, psychomotriciennes, orthophoniste :

# L'accompagnement pédagogique

Sous la responsabilité d'un coordonnateur pédagogique, les enseignants spécialisés travaillent en petits groupes afin de permettre aux enfants un meilleur accès aux apprentissages. Pour certains, un projet d'intégration scolaire est envisagé.

Nous disposons de classes externalisées.

- 1 classe au collège France-Bloch Sérazin
- 2 classes au lycée Kyoto





# Les activités d'éducation physiques et sportives

Différentes situations d'apprentissages sont proposées par deux professeurs d'EPS, repartis dans chacun des services. Ils proposent des activités sportives qui favorisent la maîtrise, le dépassement et la valorisation de soi.

Des rencontres ou des compétitions adaptées avec d'autres écoles ou en club peuvent être proposées.

# L'institut médico — - pédagogique (IMP)

Section d'éducation et d'enseignement spécialisés (SEES)

7 à 14 ans

Les enfants sont répartis sur différents groupes éducatifs et sont encadrés par des professionnels qualifiés.

### Durant la semaine, ils bénéficient :

- Des activités manuelles d'éveil et d'expression; (théâtre, conte, danse, arts plastiques, modelage, bricolage, pâtisseries ...,);
- Des activités de socialisation et d'autonomie; (apprendre à se repérer, à se déplacer, à demander un renseignement, à participer à des spectacles, à des animations...);
- Des prises en charge thérapeutiques ;
- Des temps de scolarisation adaptée.
   À l'IME, une classe externalisée
   au collège France Bloch-Sérazin.
- Des activités sportives ;





# 

Section d'initiation et de première formation professionnelle (SIPFP)



Les jeunes diplômés ou qualifiés. Ils sont encadrés par du personnel qualifié.

Une alternance entre des temps d'apprentissage et des mises en situation professionnelle sont être proposées.

- Des activités manuelles et d'expression;
- Des prises en charge thérapeutiques;
- Des temps de scolarisation adaptée ;
- Des activités sportives ;

- Des ateliers préprofessionnels : restaurant « Table d'hôtes », espaces-verts, maintenance des bâtiments, entretien du linge, des locaux ;
- Du travail accompagné en entreprise avec un éducateur technique;
- Des stages en entreprise





#### COMITÉ POITEVIN POUR L'ÉDUCATION ET L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉS



# Une classe externalisée au lycée Kyoto

Les apprentissages visent l'adaptation sociale et professionnelle en milieu ordinaire.

- Première année : trois jours d'atelier et deux jours de classe ;
- Seconde année : trois jours de stage en entreprise et deux jours de classe.



## Une annexe à l'atelier de Saint-Benoît

Les apprentissages visent l'insertion sociale et professionnelle en milieu protégé.

Cet atelier propose un accueil aux jeunes orientés vers le milieu protégé (foyer de vie, ESAT, CART). Des mises en situation professionnelle sont organisées (stages en milieu protégé, travail accompagné en entreprise avec un éducateur).





#### LE SERVICE SOCIAL

Si vous en faites la demande, le service de suite peut assurer, pendant trois ans, un accompagnement individuel..., à la sortie de l'IME.

Il s'effectue en lien avec différents partenaires : CAF, MDPH, Mission locale, EPSR, CAP emploi...



En tant qu'usager ou représentant légal vous avez le droit d'accès au dossier administratif.
Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire de demande de consultation du dossier disponible au secrétariat, un rendez-vous vous sera proposé.

Les informations personnelles concernant votre enfant sont archivées dans une armoire sécurisée, conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



### **RÉCLAMATIONS, LITIGES**

En cas de réclamation, de non-respect de vos droits, vous pouvez solliciter dans un premier temps, le Directeur général de l'association ou le Président de l'association du CPEAS.

Et en cas de litige, le médiateur de la République est à votre écoute.

Contact MDPH: 05 49 45 97 77

## L'IME UNE OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Participation individuelle ou en groupe en centre de loisirs, à des activités sportives ou artistiques...

Rencontres sportives (UNSS) avec des écoliers et collégiens, parfois en sport adapté : compétitions, championnat départemental, régional.

Utilisation des structures municipales : salles de spectacles et de sports, des médiathèques.









repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes.

### **CONTACTS UTILES**

#### **MDPH**

39 rue de Beaulieu, 86000 Poitiers Tél. 05 49 45 97 77 www.mdph86.fr

#### Sécurité sociale

41 Rue du Touffenet Tél. 05 49 00 00 00 www.ameli.fr

### Caisse d'allocations familiales de la Vienne (Caf)

41 Rue du Touffenet, 86044 Poitiers Tél. 0 810 25 86 10 www.caf.fr

### ANNEXES AU LIVRET D'ACCUFII

Les documents obligatoires qui vous sont remis à l'admission :

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La Charte des droits et libertés

### ADMINISTRATIONS RÉFÉRENTES

#### L'ARS

Agence régionale de santé

#### La MDPH

Maison départementale des personnes handicapées

#### L'Éducation nationale

#### **Le CD 86**

(Conseil départemental de la Vienne)

#### Les mairies

### LES PARTENAIRES

#### Le CDSA 86

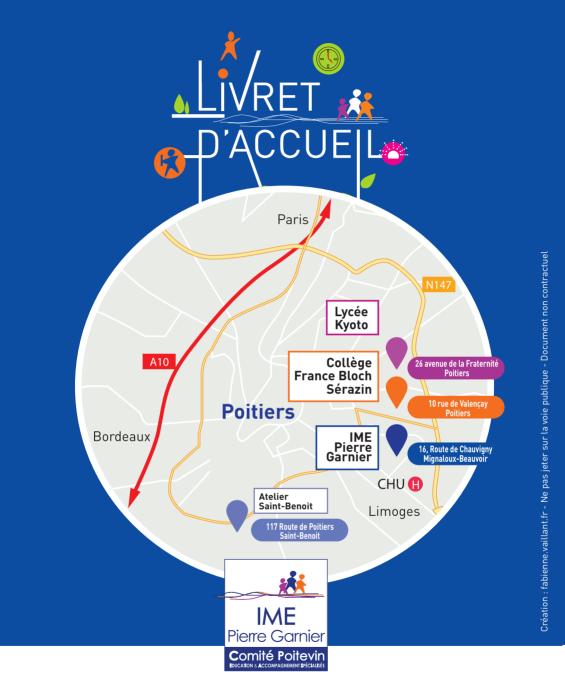
(Comité départemental du sport adapté de la vienne).

#### L'UNSS 86

Union nationale du sport scolaire

Le service des sports du Conseil Départemental de la Vienne Les différents clubs sportifs et associations artistiques du département

#### Des entreprises



16, route de Chauvigny - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

Tél.: 05 49 46 18 65

www.cpeas.fr